

## « Puisqu'il y a du mal, Dieu existe »

### 1. Formulation de l'argument

I.C.S Lewis, Mere Christianity, trad. libre, in Complete C. S. Lewis, signature classics, Ed. Harper One, 2007, ch.3, p.27

**This rule of Right and Wrong, or Law of Human Nature, or whatever you call it, must somehow or other be a real thing – a thing that is really there, not made up by ourselves. [...] In this particular case, there is something above and beyond the ordinary facts of men's behaviour, and yet quite real – a real law, which none of us made, but which we find pressing on us.**

Cette règle du bien et du mal, ou la loi de la nature humaine, ou peu importe comment on l'appelle, doit d'une façon ou d'une autre être une chose réelle, une chose qui est réellement là, que nous n'avons pas créée. [...] [D]ans ce cas particulier, il y a quelque chose au-dessus et au-delà les faits ordinaires concernant les agissements humains et qui est pourtant bien réelle, une vraie loi, que personne d'entre nous n'a fait, mais qui exerce une pression sur nous.

II. William Lane Craig, « Theistic critiques of atheism », in The Cambridge companion to atheism, trad. libre, Ed. M. Martin, Cambridge university press, 2007,

**For if God does not exist, then what is the foundation for moral values? [...] If God does not exist, then it is difficult to see any reason to think that human beings are special or that their morality is objectively valid. Moreover, why think that we have any moral obligations to do anything? Who or what imposes any moral duties upon us?**

Si Dieu n'existe pas, alors quelle est la fondation des valeurs morales? Si Dieu n'existe pas, alors il est difficile d'avoir une raison de penser que les êtres humains sont spéciaux ou que leur moralité est objectivement valide. Plus encore, pourquoi penser que nous avons une quelconque obligation morale de faire quelque chose ? Qui ou quoi nous impose un quelconque devoir moral ?

### III. Jean-Paul Sartre, *L'existentialisme est un humanisme*

Dostoïevski avait écrit : "Si Dieu n'existait pas, tout serait permis." C'est là le point de départ de l'existentialisme. En effet, tout est permis si Dieu n'existe pas, et par conséquent l'homme est délaissé, parce qu'il ne trouve ni en lui, ni hors de lui une possibilité de s'accrocher.

### IV. Dostoïevski, *Les frères Karamazov*, 4e partie, livre XI, ch.4

Que faire si Dieu n'existe pas, si Rakitine a raison de prétendre que c'est une idée forgée par l'humanité ? Dans ce cas l'homme serait le roi de la terre, de l'univers. Très bien ! Seulement, comment sera-t-il vertueux sans Dieu ? [...] Alors tout est permis ?

### V. Argument principal sous forme hypothétique et catégorique

Si Dieu n'existe pas, alors il n'y a pas de bien et de mal  
Or, il y a du bien et du mal  
Donc, Dieu existe

Tout ce qui est nécessaire pour l'existence du bien et du mal existe  
Or, Dieu est nécessaire pour l'existence du bien et le mal  
Donc, Dieu existe

## **2. Le bien et le mal existent**

### VI. Réduction à l'absurde : il existe des réalités objectivement bonnes et mauvaises

Aucune action n'est mauvaise  
Or, violer des enfants et battre sans raison des personnes âgées sont des actions.  
Donc, violer des enfants et battre sans raison des personnes âgées n'est pas mauvais.

### 3. Le bien et le mal impliquent-ils l'existence de Dieu ?

#### a. Deux approches opposées pour le fondement du bien et du mal

VII. William Lane Craig, « Theistic critiques of atheism », in *The Cambridge companion to atheism*, trad. libre

**In contrast with the atheist, the theist can make sense of moral obligation because God's commands can be viewed as constitutive of our moral duties.**

En contraste avec l'athéiste, le théiste peut rendre compte de l'obligation morale, car les commandements divins peuvent être vus comme constitutifs des devoirs moraux

George Hayward Joyce, *Principles of natural theology*, trad. libre, pp.156-157

**Law implies a lawgiver. We cannot have a command without a superior who issues the command. [...] No man can impose a law upon himself. For law binds the will; and so long as no superior authority commands us, we remain at liberty to choose either alternative. I cannot owe a debt to myself.**

La loi implique un législateur. On ne peut pas être sous un commandement sans avoir un supérieur qui émet ce commandement. [...] Aucun homme ne peut s'imposer une loi à lui-même, car la loi oblige la volonté et tant qu'il n'y a pas une autorité supérieure qui nous commande, nous restons libres de choisir entre des alternatives. Je ne peux pas contracter une dette envers moi-même.

VIII. C.S Lewis, *Mere Christianity*, trad. libre ch.3, p.25,

**What we usually call the laws of nature – the way weather works on a tree for example – may not really be laws in the strict sense, but only in a manner of speaking. [...] You cannot be sure that there is anything over and above the facts themselves, any law about what ought to happen, as distinct from what does happen. The laws of nature, as applied to stones or trees, may only mean what Nature, in fact, does. But if you turn to the Law of Human Nature, the Law of Decent Behaviour, it is a different matter. [...] The law of**

**gravity tells you what stones do if you drop them; but the Law of Human Nature tells you what human beings ought to do and not do.**

Ce qu'on appelle communément les lois de la nature – la manière dont la météo agit sur un arbre par exemple – ne sont peut-être pas des lois au sens strict, mais selon une manière de parler. [...] Tu ne peux pas être sûr qu'il y a quelque chose au-dessus et derrière les faits eux-mêmes, une quelconque loi concernant ce qui doit arriver et distincte de ce qui arrive dans les faits. Peut-être que les lois de la nature, appliquées aux roches et aux arbres, signifient seulement ce que la nature effectue dans les faits. Par contre, si on se tourne vers la loi de la nature humaine, la loi de la bonne conduite, nous avons quelque chose de différent. [...] La loi de la gravité dit ce que font les roches si on les laisse tomber ; mais la loi de la nature humaine dit ce que les humains doivent faire ou ne pas faire.

IX. Platon, *l'Eutyphron*, trad. libre, 10a

**ἄρα τὸ ὅσιον ὅτι ὅσιόν ἐστιν φιλεῖται ὑπὸ τῶν θεῶν, ἢ ὅτι φιλεῖται ὅσιόν ἐστιν;**

Ce qui est pieux est-il approuvé des dieux parce que cela est pieux, ou bien cela est-il pieux parce que les dieux l'approuvent ?

X. Richard Dawkins, *God delusion*, trad. libre, Bantam press, 2006, pp.214

**Several books [...] have argued that our sense of right and wrong can be derived from our Darwinian past.**

Plusieurs livres [...] ont argumentés que notre sens du bien et du mal peut provenir de notre passé darwinien.

XI. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre I, ch. 7

Mais, peut-être, tout en convenant que le bonheur est le souverain bien, désire-t-on encore avoir quelques précisions supplémentaires. On arriverait rapidement à un résultat en se rendant compte de ce qu'est l'acte propre de l'homme. Pour le joueur de flûte, le statuaire, pour toute espèce d'artisan et en un mot pour tous ceux qui pratiquent un travail et exercent une activité, le bien et la perfection résident, semble-t-il, dans le travail même. De toute évidence, il en est de même pour l'homme, s'il existe quelque acte qui lui soit propre.

## XII. Thomas Hobbes *Léviathan*, première partie, ch. XIV

Et parce que la condition de l'homme (comme il a été dit au chapitre précédent) est d'être dans un état de guerre de chacun contre chacun, situation où chacun est gouverné par sa propre raison, [...] il s'ensuit que, dans un tel état, tout homme a un droit sur toute chose, même sur le corps d'un autre homme. [...] Et par conséquent, c'est un précepte, une règle générale de la raison, que tout homme doit s'efforcer à la paix, aussi longtemps qu'il a l'espoir de l'obtenir, et, que, quand il ne parvient pas à l'obtenir, il peut rechercher et utiliser tous les secours et les avantages de la guerre.

## XIII. John Locke, *Traité du gouvernement civil*, ch. II

Pour bien entendre en quoi consiste le pouvoir politique, et connaître sa véritable origine, il faut considérer dans quel état tous les hommes sont naturellement. C'est un état de parfaite liberté, un état dans lequel, sans demander de permission à personne, et sans dépendre de la volonté d'aucun autre homme, ils peuvent faire ce qu'il leur plaît, et disposer de ce qu'ils possèdent et de leurs personnes, comme ils jugent à propos, pourvu qu'ils se tiennent dans les bornes de la loi de la Nature.

### **b. Thomas d'Aquin : le fondement prochain et ultime du bien et du mal**

## XIV. Thomas d'Aquin, *Somme contre les gentils*, livre III, ch. 71

**Boetius, in I de Cons., introducit quendam philosophum quaerentem: *si Deus est, unde malum? Esset autem e contrario arguendum: si malum est, Deus est. Non enim esset malum sublato ordine boni, cuius privatio est malum. Hic autem ordo non esset, si Deus non esset.***

Boèce présente un certain philosophe qui demande: " Si Dieu existe d'où vient le mal ? " Il faut retourner l'argumentation: " Puisqu'il y a du mal, Dieu existe ". Supprimez l'ordre du bien, le mal n'existera plus puisqu'il est la privation du bien. Or sans Dieu cet ordre ne serait pas.

## XV. Argument pour montrer que le mal ne peut exister sans Dieu

Tout ce qui est nécessaire pour qu'il y ait du mal existe  
Or, Dieu est nécessaire pour qu'il y ait du mal

Tout ce qui est au fondement de l'ordre du bien est nécessaire pour qu'il y ait du mal

Or, Dieu est au fondement de l'ordre du bien

Dieu est nécessaire pour qu'il y ait du mal

Donc, Dieu existe

XVI. Thomas d'Aquin, *Commentaire aux Physiques d'Aristote*, trad. Y. Pelletier, livre II, leçon 14, #263

**Si enim ars non ageret ad determinatum finem, qualitercumque ars operaretur, non esset peccatum; quia operatio artis aequaliter se haberet ad omnia. Hoc ipsum igitur quod in arte contingit esse peccatum, est signum quod ars propter aliquid operetur. [...] Et hoc ipsum quod in naturalibus contingit esse peccatum, est signum quod natura propter aliquid agat.**

Si l'art ne visait pas une fin déterminée, aucune de ses productions ne s'avèrerait fautive, de quelque façon qu'il procède, car son opération se rapporterait indifféremment à tout résultat. Le fait même, pour l'art, de pouvoir commettre une faute, signifie qu'il vise une fin. [...] En définitive, le fait même que dans les œuvres naturelles des fautes soient possibles signifie que la nature vise une fin.

XVII. Thomas d'Aquin, *Somme contre les gentils*, livre III, ch.38

**Videntes enim homines res naturales secundum ordinem certum currere; cum ordinatio absque ordinatore non sit, percipiunt, ut in pluribus, aliquem esse ordinatorem rerum quas videmus.**

En effet, en face de l'ordre de la nature, comme il n'est pas d'ordre sans ordonnateur, les hommes concluent normalement qu'existe un ordonnateur du monde que nous voyons.

XVIII. Thomas d'Aquin, *Commentaire aux Physiques d'Aristote*, trad. Y. Pelletier, livre II, leçon 12, #250

**Dicit ergo primo, quod dicendum est primo quod natura est de numero illarum causarum quae propter aliquid agunt. Et hoc valet ad quaestionem de providentia. Ea enim quae non cognoscunt finem, non tendunt in finem nisi ut directa ab aliquo cognoscente, sicut sagitta a sagittante: unde si natura operetur propter finem, necesse est quod ab aliquo intelligente ordinetur; quod est providentiae opus.**

Il faut d'abord établir, dit-il, que la nature fait partie des causes qui agissent en vue d'une fin, ce qui revient à poser la question de la providence. En effet, sans connaître une fin on n'y peut tendre que dirigé par un agent qui la connaisse, comme la flèche dirigée par l'archer. Si donc la nature agit pour une fin, elle doit s'y trouver ordonnée par un agent intelligent, ce qui est l'œuvre de la providence.

#### 4. À quel Dieu arrive-t-on : un démiurge ou un créateur ?

XIX. Richard Dawkins, *Op. Cit.*, trad. libre, p.121

**Indeed, design is not a real alternative at all [to chance] because it raises an even bigger problem than it solves: who designed the designer?**

En effet, l'ordre n'est pas du tout une vraie alternative [à la chance], car il soulève un problème encore plus gros que celui qu'il résout : qui a ordonné l'ordonnateur ?

XX. Réginald Garrigou-Lagrange, *Dieu : son existence et sa nature, 2e partie, ch.1, #44, p.364.*

L'Être même est enfin le principe de tous les attributs divins. [...] S. Thomas expose très nettement quel et le fondement de cette exigence, dans la question de la Perfection de Dieu (Ia, q.4, a.2) : « Dieu est l'être même subsistant par soi, donc il a toute la perfection de l'être. En effet, si un corps chaud n'est point parfaitement chaud, c'est qu'il participe seulement à la chaleur ; mais si la chaleur subsistait par soi aucune des perfections de la chaleur ne pourrait lui manquer. Puis donc que Dieu est l'Être même subsistant, il a nécessairement toute la perfection de l'être. Or, la perfection de l'être réunit les perfections de toutes les choses, car elles sont parfaites à proportion de l'être qu'elles possèdent. Aucune perfection ne peut donc manquer à Dieu. C'est ce qu'exprime Denys de *Divinis Nominibus*, c. V, lorsqu'il dit : « Dieu n'existe pas de telle ou telle manière, mais il possède tout l'être dès l'origine, simplement et sans limites. » L'Être même exige toutes les perfections aussi bien celles de l'ordre de l'action que celles de l'ordre de l'être, puisque l'agir suppose l'être. Nous verrons en particulier comment chaque attribut se déduit de l'être subsistant.

XXI. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Ia, q.11, a.3, concl

**Si ergo essent plures dii, oporteret eos differre [...] et si hoc esset privatio, non esset simpliciter perfectus, si autem hoc esset perfectio.**

S'il y avait plusieurs dieux, il faudrait bien qu'ils fussent différents en quelque chose [...] et s'il en était ainsi, une certaine perfection manquerait à tel d'entre eux, et celui qu'affecterait cette privation ne serait pas absolument parfait.

XXII. Thomas d'Aquin, Somme théologique, q.44, a.1, concl.

**Relinquitur ergo quod omnia alia a Deo non sint suum esse, sed participant esse. Necessesse est igitur omnia quae diversificantur secundum diversam participationem essendi [...] causari ab uno primo ente, quod perfectissime est.**

Il reste donc que tous les êtres, sauf Dieu, ne sont point identiques à leur être, mais participent à l'être. Et il s'ensuit nécessairement que toutes choses diverses en raison de diverses participations de l'être [...] sont causées par un être premier, qui, lui, est en toute perfection, en toute plénitude.

XXIII. Thomas d'Aquin, Somme théologique, q.45, a.2, concl.

**Si ergo Deus non ageret nisi ex aliquo praesupposito, sequeretur quod illud praesuppositum non esset causatum ab ipso. Ostensum est autem supra quod nihil potest esse in entibus quod non sit a Deo, qui est causa universalis totius esse. Unde necesse est dicere quod Deus ex nihilo res in esse producit.**

Si donc Dieu agissait à partir de quelque chose qui serait présupposé à son action, ce quelque chose échapperait à son action. Or on a montré plus haut qu'il n'est rien, parmi les êtres, qui ne vienne de Dieu, cause universelle de tout l'être. Il est donc nécessaire d'affirmer que Dieu produit tout de rien.

XXIV. Sagesse 3, 1-5, trad. liturgique

Les âmes des justes sont dans la main de Dieu ; aucun tourment n'a de prise sur eux. Aux yeux de l'insensé, ils ont paru mourir ; leur départ est compris comme un malheur, et leur éloignement, comme une fin : mais ils sont dans la paix. Au regard des hommes, ils ont subi un châtement, mais l'espérance de l'immortalité les comblait. Après de faibles peines, de grands bienfaits les attendent, car Dieu les a mis à l'épreuve et trouvé dignes de lui.



